

FORMULAIRE – NOUVEAU COMMERÇANT

Support Distributeur: _____

Support Technique: _____

Email : _____

Compte Commerçant/Détails de la facturation:	Information du lieu d'exploitation:
---	--

Ci-après dénommé "Commerçant"	<input type="checkbox"/> Similaire au Commerçant/Information de la facturation
Nom d'Entreprise (Similaire au spécimen chèque):	Nom du Magasin (Opérant sous le nom):
Adresse de facturation:	Adresse du magasin:
	Identifiant (si applicable):
Ville:	Ville:
Province: Code Postal:	Province: Code Postal:
Personne contact:	Contact en magasin:
Téléphone: Fax:	Téléphone: Fax:
Mobile:	Mobile:
Coordonnées supplémentaires (veuillez énumérer les personnes autorisées à demander des informations et à apporter des modifications à votre compte) :	
Nom:	Courriel:
Nom:	Courriel:
Numéro GST/ HST :	Numéro PST:

Commerçant Existant: <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui; Identifiant:	Magasin Existant: <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui; Identifiant du magasin:
Date de changement de propriété (le cas échéant) :	Frais d'ouverture: <input type="checkbox"/> \$50.00
OPTIONS: <input type="checkbox"/> VISA/MC/Amex <input type="checkbox"/> CARTES CADEAUX <input type="checkbox"/> INT'L TOP-UP <input type="checkbox"/> PMT <input type="checkbox"/> TOP UP	Présentoir pour cartes cadeaux: <input type="checkbox"/> Non Requis <input type="checkbox"/> Comptoir - 18 Peg (gratuit) <input type="checkbox"/> Planché – 64 Peg (\$70.00)
Recharge automatique: <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui 5.95\$/Mois	Recharge sur demande: <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui: 9.95\$ (frais de livraison minimum)

Distributeur:	Numéro de représentant:	
Numéro de Distributeur:	Type:	
Type: <input type="checkbox"/> Terminal Dial IP <input type="checkbox"/> Terminal Android <input type="checkbox"/> Application Web <input type="checkbox"/> Clover	IP Statique? <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui:	NS Machine:
Détails de livraison/Notes:		

En soumettant ce contrat de commerçant dûment rempli ("Contrat"), le commerçant autorise le distributeur à obtenir un rapport de solvabilité et à contacter des références de crédit, y compris la banque du commerçant. La Société, le Distributeur et le Commerçant acceptent les clauses figurant au verso, sur le formulaire d'autorisation d'inscription au service de paiement direct et sur l'annexe A ci-jointe. En acceptant et en traitant les informations fournies sur ce formulaire du commerçant, aucun accord contraignant n'est conclu entre le distributeur et le commerçant potentiel. La Société se réserve tous les droits, à sa seule discrétion, d'approuver ou de refuser à toute personne ou entité de devenir un Commerçant autorisé. *Sauf indication contraire, le mode de facturation par défaut est le rapport Web.

Nom: (Format imprimé)	Signature	Date (Mois/Jour/Année)
-----------------------	-----------	------------------------

Nom (Format imprimé)	Signature	Date (Mois/Jour/Année)
----------------------	-----------	------------------------

Durée et résiliation

Le contrat prend effet à la date indiquée sur le contrat et reste en vigueur jusqu'à sa résiliation par le commerçant, le distributeur autorisé ou la société. Tous les actifs doivent être retournés en bon état de fonctionnement, y compris, mais sans s'y limiter, les supports, les cartes et l'équipement terminal dans les 30 jours suivant la résiliation. La Société ou le Distributeur peut résilier immédiatement le présent Contrat ou en suspendre l'exécution dans les cas suivants : i) en cas de défaut de paiement ou si un débit DPA est rejeté en raison d'une insuffisance de fonds ou d'une intervention du Commerçant ; ii) si la Société ou le Distributeur estime qu'il est nécessaire de protéger l'activité de la Société. iii) le commerçant n'atteint pas les objectifs de vente minimums fixés de temps à autre par le Distributeur iv) le commerçant viole toute autre disposition du présent contrat et ne remédie pas à cette violation dans les sept (7) jours suivant la réception d'une notification du Distributeur à ce sujet. En cas de résiliation, le Commerçant devra cesser de vendre les produits et retourner au Distributeur tous les équipements et fournitures, retourner tous les matériels de point de présence et payer toutes les sommes dues au titre du présent Contrat. Si le Commerçant ne le fait pas en temps voulu, le Distributeur sera en droit de facturer au Commerçant jusqu'à 250 \$ pour tout équipement ou présentoir non retourné ou retourné dans un état endommagé.

Obligations de la société

Pendant la durée du présent Contrat, la Société doit :

- fournir au Distributeur l'assistance requise par le Distributeur.
- assurer la livraison en temps voulu des produits et services.
- fournir une assistance au Distributeur pendant les heures ouvrables.
- fournir des informations sur les meilleures pratiques concernant les produits et services et les procédures de fraude et de blanchiment d'argent.

Obligations du Distributeur Agréé

Pendant la durée du présent contrat, le Distributeur Agréé :

- fournira au Commerçant une assistance initiale pendant les ventes et l'embarquement
- fournira une assistance de niveau 1 (un) au Commerçant.
- fournira au commerçant l'assistance requise par le commerçant.
- aider le commerçant à comprendre et à remplir le contrat.
- Communiquer au Marchand les nouveaux produits et services proposés par la Société.
- assurer le règlement des paiements et les rapports associés.

Obligations du commerçant

- Pendant la durée du présent contrat, le commerçant doit :

- faire de son mieux pour faire la publicité et la promotion des produits, y compris l'installation du terminal à la réception.
- utiliser les formulaires fournis par le Distributeur de temps à autre pour commercialiser et vendre les produits.
- (m)comprendre que, le cas échéant, il est inscrit aux frais du programme de cartes-cadeaux (PCC) qui comprend le réapprovisionnement automatique des cartes-cadeaux, des cartes financières et des cartes d'appels interurbains. Les frais de programme de carte-cadeau de 5,95 \$ (un dollar et cinquante cents) seront facturés au commerçant chaque mois.
- comprennent que des frais de non-utilisation hebdomadaire de 2,00 \$ (deux dollars) seront facturés si les ventes hebdomadaires ne totalisent pas 50,00 \$ ou plus après 90 jours d'activation (à l'exclusion des marchands de la boutique en ligne ou des services Web).
- acceptent d'appliquer les frais de commodité uniquement aux produits appropriés tels que décrits sur le bon.
- s'assurer que tout le personnel est formé au service de Les Compagnies, y compris, mais sans s'y limiter, aux avertissements concernant la fraude et le blanchiment d'argent.
- s'abstenir de fournir des renseignements sur le NIP par téléphone, même si la personne qui appelle dit être employée par L'Entreprise ou le vendeur du produit.
- reconnaître que tout produit, qu'il s'agisse d'un NIP (numéro d'identification personnel) ou d'un POSA (activation au point de vente), une fois activé, ne peut être remboursé.
- être responsable de toutes les transactions imprimées en utilisant les services de L'Entreprise, y compris, mais sans s'y limiter, les transactions obtenues frauduleusement ou par vol.
- s'abstenir d'endommager, d'altérer, de modifier, de réparer ou d'entretenir le terminal sans l'accord écrit préalable de la société.
- demeurer entièrement responsable des coûts de réparation, de remplacement ou de vol associés aux dommages causés au terminal en raison de (mais sans s'y limiter) la négligence ou d'une mauvaise utilisation.
- s'abstenir de vendre, de distribuer ou de promouvoir des produits qui sont en concurrence directe avec les produits de La Compagnie.
- être responsable de toutes les taxes, déductions et remises qu'il est tenu de faire en vertu de la loi canadienne relativement à la vente de produits. Le commerçant accepte d'exonérer et d'indemniser La Société de toutes les réclamations, charges, taxes, pénalités ou demandes qui peuvent être faites par toute autorité gouvernementale en ce qui concerne la conformité ou l'absence de conformité du commerçant à la loi canadienne.
- accepter d'être inclus dans tout localisateur de magasin en ligne. Vous avez le droit d'être retiré du localisateur de magasin en contactant le service à la clientèle.
- acceptez que si vous avez fourni à la société une adresse électronique valide, vous avez donné à la société le consentement pour envoyer des messages électroniques concernant votre service, y compris, mais sans s'y limiter, des mises à jour de produits, des mises à jour de maintenance du serveur, des bulletins d'information, des avertissements de fraude et d'autres notifications. Vous avez le droit d'être retiré ou de refuser de recevoir des messages électroniques non liés au service en contactant le service clientèle.
- acceptez que tous les rapports et la facturation ne soient accessibles que par le portail web sécurisé de la Société et/ou par courriel.

Paiements

Le commerçant autorise par la présente la société ou son tiers autorisé à effectuer un débit préautorisé ("DPA") sur le compte du commerçant, comme prévu par le commerçant pour toutes les obligations du commerçant en vertu du présent contrat. Si la société ou le distributeur encourent des frais parce qu'un débit préautorisé n'est pas correctement traité ou que le commerçant n'a pas suffisamment de fonds dans son compte pour que le débit préautorisé soit effectué, le commerçant doit immédiatement, sur demande, rembourser à la société ou au distributeur tous les frais et dépenses encourus, ainsi que des frais administratifs de 25 \$. Nonobstant ce qui précède, si un débit par DPA n'est pas correctement imputé au compte du commerçant, la société ou le distributeur pourra immédiatement suspendre le service ou résilier le présent contrat. En cas de divergence entre les rapports de transaction du terminal PDV et les rapports de transaction générés par le serveur, les rapports du serveur seront considérés comme exacts et précis.

Offre de produits

La société se réserve le droit de temps à autre (i) d'interrompre ou de limiter sa production ou ses livraisons de tout produit ; (ii) de modifier toute commission sur les produits figurant à l'annexe A ; (iii) de modifier la conception ou la construction de tout produit ; (iv) d'ajouter de nouveaux produits et (v) de remplacer son matériel, ses logiciels et ses fournisseurs de services par d'autres produits et services, à condition toutefois que la société ou le distributeur n'exerce pas ce droit de manière significative en ce qui concerne les produits et/ou les services au point d'avoir un impact négatif sur la capacité du marchand à vendre les produits. Le distributeur reste propriétaire de tout le matériel et des logiciels et se réserve le droit de retirer le matériel à tout moment.

Déclarations, garanties et engagements

Les parties déclarent et garantissent l'une à l'autre ce qui suit :

- chaque partie a le pouvoir de et est autorisée à conclure le présent Accord.
- que rien dans ce Contrat ne doit être interprété comme une autorisation par la Société et ou le Distributeur pour le Marchand d'agir en tant qu'agent de la Société, sauf pour la vente et la promotion du produit comme prévu dans ce Contrat et le Marchand s'engage et accepte expressément par la présente qu'il ne contractera aucune dette ou obligation au nom de la Société et ou du Distributeur ;
- aucune des parties ne conclura un autre accord dont l'exécution interférerait avec le présent accord.
- chaque partie maintiendra la confidentialité et la sécurité de tous les documents et informations qui sont la propriété de l'autre partie.

Indemnité

Le commerçant s'engage à indemniser, à défendre et à dégager de toute responsabilité la société, ses dirigeants, ses administrateurs, ses agents, ses préposés et ses sous-licenciés contre toute réclamation, toute perte ou tout dommage résultant de la violation par le commerçant des déclarations, des garanties ou des engagements contenus dans le présent contrat.

Usure et détérioration

L'une des prémisses fondamentales de cet accord est que le commerçant ne causera pas d'usure excessive de l'équipement appartenant à La Société. Le commerçant accepte d'être responsable de tout dommage excessif ou de toute usure excessive de l'équipement appartenant à La Société et peut être facturé jusqu'à 250 \$ pour les services de maintenance par incident ou réparation.

Limitation de la responsabilité

En aucun cas, la Société ou le Distributeur ne sera responsable envers le Commerçant ou toute autre personne ou entité pour toute réclamation, action, perte ou dommage, y compris, sans s'y limiter, la perte de revenus, de bénéfices ou d'économies, la perte ou l'endommagement de données, ou toute autre perte commerciale ou économique ou tout autre dommage indirect ou accessoire, spécial ou consécutif, même si la Société a été informée de la possibilité de tels dommages. Nonobstant toute autre disposition du présent contrat, la responsabilité globale maximale de la Société ou du Distributeur pour quelque cause que ce soit liée au présent contrat ne dépassera pas le montant total des commissions gagnées par le Commerçant au cours des douze (12) mois précédant la réclamation.

Le présent contrat sera établi et interprété conformément aux lois de la province de l'Alberta et les tribunaux de cette province auront la compétence exclusive pour entendre toute action ou régler tout différend découlant du présent contrat.

Affectation et notification

Le commerçant n'est pas autorisé à céder ses droits dans ce contrat à toute autre personne ou partie sans avoir obtenu le consentement écrit préalable de la société ou du distributeur. La société et/ou le distributeur sont autorisés à céder leurs droits dans le cadre du présent contrat à toute autre personne ou partie sans en informer préalablement le commerçant par écrit. Aucune modification ou amendement à ce Contrat ne sera valide ou effectif s'il n'est pas stipulé par écrit

FORMULAIRE D'AUTORISATION

- Instructions:**
1. Remplissez tous les champs applicables
 2. Signer où nécessaire
 3. Joindre un chèque certifié _____

Nom legal de l'entreprise (Same as on void cheque):		
Nom du magasin (nom d'opération):		Numéro du commerçant:
Nom du contact de facturation:		Identifiant (si applicable):
Adresse:		
Ville:	Province:	Code Postal:
Numéro de Téléphone:	Fax:	Mobile:
Courriel de facturation:		
Commerçant existant: <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui		

J'AUTORISE Newpin (LA SOCIÉTÉ) AU NOM DE _____ (LE DISTRIBUTEUR)

Address:	City:	Province:	Postal Code:
----------	-------	-----------	--------------

To Debit My/Our Account*

Numéro d'Institution :	Transit:	Numéro de Compte :
Nom de l'institution financière:		

* Veuillez fournir une copie du chèque annulé (chèques d'affaires préimprimés uniquement), du chèque personnel (uniquement pour le propriétaire unique) ou de la lettre de la banque (sur papier à en-tête de la banque, Pour tous les fonds dus pour les produits et services achetés auprès du Distributeur, qui ont été facturés mais pas encore encaissés, à raison d'une fois par jour maximum.

CONDITIONS GÉNÉRALES DU SERVICE DE PAIEMENT DIRECT

1. J'informerai par écrit la Société et le Distributeur de tout changement dans les informations du compte ou de la résiliation de cette autorisation au moins trente (30) jours avant le changement.
2. Je conviens que la résiliation de la présente autorisation n'affecte pas mon/notre obligation de payer les biens ou services contractés pour/avec le Distributeur
3. Je conviens de payer tous les montants dus au Distributeur tels que facturés en fonction des produits/services fournis par le Distributeur conformément aux obligations du Commerçant en vertu du présent Contrat.
4. J'accepte de payer des frais de 25 \$ qui seront facturés à la seule discrétion de la société ou du distributeur chaque fois qu'une tentative de recouvrement de fonds conformément à la présente autorisation échoue en raison d'une insuffisance de fonds (NSF) ou d'une action du détaillant ou de l'institution financière du détaillant pour empêcher ce recouvrement.
5. Mon financière traitera chaque débit comme si j'avais personnellement émis une instruction écrite autorisant La Société et ou le distributeur à débiter le(s) montant(s) spécifié(s) sur mon/notre compte et n'aura pas besoin de vérifier que les paiements sont tirés conformément à cette autorisation.
6. Je comprends/Nous comprenons que les périodes de facturation suivantes incluent mais ne sont pas limitées à :
 - (a) Deux fois par semaine:
 - i. Du lundi au mercredi, facturé et facturé le jeudi ; et
 - ii. Du jeudi au dimanche, facturé et facturé le lundi ; ou
 - (b) Hebdomadaire : du lundi au dimanche, facturé et facturé le lundi ; ou
 - (c) Quotidien : facturé quotidiennement et facturé le jour ouvrable suivant.
7. Je comprends que tout débit porté à mon/notre compte sera remboursé si :
 - (a) le débit n'a pas été effectué conformément à la présente autorisation ;
 - (b) la présente autorisation a été résiliée ; ou
 - (c) le débit a été porté sur le mauvais compte en raison d'informations invalides/incorrectes fournies par la Société en adressant une notification écrite à mon/notre agence de compte dans les quatre-vingt-dix (90) jours suivant le débit.
8. Je reconnais que la remise de la présente autorisation à La Société constitue une remise à mon institution financière.
9. Je garantis que toutes les personnes dont la signature est requise sur ce compte ont signé la présente autorisation.
10. J'ai lu et compris les termes de cette autorisation et je reconnais en avoir reçu une copie.
11. Je dispose de certains droits de recours si un débit n'est pas conforme à la présente convention. Par exemple, j'ai le droit de recevoir un remboursement pour tout DPA qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas conforme au présent accord de DPA. Pour plus d'information sur mes droits de recours, je peux contacter mon institution financière ou mon distributeur.

Nom du titulaire du compte	Signature	Date (mm/jj/aaaa)
Nom du co-titulaire du compte	Signature	Date (mm/jj/aaaa)

* Pour les comptes joints, tous les déposants doivent signer si plus d'une signature est requise sur les chèques émis sur le compte.